

# Les risques liés à la conduite

Le risque routier : « conduire est un acte de travail »



# “Conduire est un acte de travail”

## Les accidents de la route

Ils représentent la 1<sup>ère</sup> cause de décès au travail (près de la moitié du total), que ce soit en mission ou pendant les trajets domicile-travail.



## Les risques physiques et chimiques

- **Les vibrations du véhicule** peuvent entraîner des douleurs au niveau de la colonne vertébrale
- **La position de conduite et l’ergonomie du véhicule** peuvent provoquer des troubles musculo-squelettiques (TMS) : douleurs vertébrales, et des membres supérieurs et inférieurs
- **Le bruit** (moteur, circulation routière), risque de fatigue et de stress
- **La mauvaise qualité de l’air** : Habitacle mal aéré, température inadaptée : fatigue, somnolence ; Exposition aux gaz d’échappement et vapeurs de carburant : risque de maladies respiratoires telles que irritations, allergies et cancers



## Les risques liés aux horaires de nuit ou décalés

Ils peuvent générer des troubles du sommeil, de l’alimentation, et de la vie sociale et familiale.

## Les risques psychosociaux

**Les contraintes professionnelles** (organisation du travail, horaires de travail, durée des déplacements, délais d’attente, respect des temps de pause, usage du téléphone au volant) **ou bien à la conduite elle-même** (condition de trafic, ou météorologiques) peuvent générer du stress et un défaut de concentration.



# Évaluation du risque

Dans le cadre de son obligation générale de sécurité (article L4121-1 du Code du Travail) l'employeur doit évaluer le risque routier auquel sont exposés ses salariés, et le résultat de cette évaluation doit figurer dans le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** (DUERP).

## L'ÉVALUATION CONSISTERA À :

### Recenser les missions effectuées

- Personnel exposé
- kms parcourus
- véhicules utilisés.

### Mesurer la sinistralité

Les nombres de constats amiables, de déclarations d'accidents du travail, de jours d'arrêt – les coûts directs et indirects

### Analyser l'organisation des déplacements

- **Organisation**, planification, principaux motifs de déplacement, recours à d'autres modes de transport : train, avion, visioconférence ...
- **Conditions réelles de conduite** : durée, horaires jour/nuit, pauses , trafic, météo
- **Contraintes de temps** : urgences, temps perdu à rattraper, ana-lyse des retards : fréquence, causes, conséquences...

### Optimiser la gestion du parc de véhicules

- **Choix des véhicules**, adaptation aux missions
- **État général** : entretien par qui, procédures de vérification, carnet de suivi
- **Aménagements intérieurs** adaptés aux charges transportées...

### Analyser les pratiques et les besoins en matière de communication

- Les pratiques actuelles : fréquence et durée des communications, nature des informations échangées
- Les besoins de communication

### Gérer des compétences liées à la conduite des véhicules

- Mode de recrutement, formation complémentaire
- Etat de santé et hygiène de vie des salariés en mission
- Implication du management, analyse des accidents.



# Mise en place d'un plan d'action

Après avoir évalué l'importance du risque, l'employeur doit définir un **plan d'action ciblé**, qui devra s'inscrire dans la durée, afin d'entraîner un véritable changement. Les résultats de l'évaluation permettent de définir les priorités d'action, et un calendrier de réalisation, portant sur les points suivants :

## 1. Gérer les déplacements



- **Réduire** le recours au déplacement routier, à remplacer si possible par : audioconférences, visioconférences, internet, intranet
- **Transport en commun** : avion, train. Ce choix peut être rendu obligatoire au-delà d'une certaine distance, ou durée de déplacement.
- **Planifier** les déplacements routiers
- **Rationaliser les tournées** : calcul du temps de conduite, des temps de pause, chargements et déchargements

## 2. Améliorer la gestion du parc automobile



- **État des véhicules** : vérifier l'entretien (carnet d'entretien, carnet d'observation, contrôle du véhicule avant le départ en mission et au retour)
- **Équipements de sécurité** : limiteur de vitesse, GPS, éthylotest etc...
- **Matériel de sécurité** : extincteur, gilet de sécurité, etc...
- **Aménagements spécifiques** selon l'activité : transports de matériaux, outillage, arrimage des charges

## 3. Organiser les communications



- **Instaurer un protocole de communication** : interdire l'usage du téléphone pendant la conduite, même avec un kit mains libres et utiliser le renvoi automatique sur la messagerie
- **Réduire les besoins de communiquer pendant la conduite** : planification des tournées, prévoir du temps pour téléphoner à l'arrêt.

## 4. Améliorer les compétences des salariés



- Formations complémentaires au permis de conduire,
- Formations spécifiques à l'activité professionnelle,
- Formations aux premiers secours



En savoir plus



[inrs.fr](https://www.inrs.fr)



[travailler-mieux.gouv.fr](https://www.travailler-mieux.gouv.fr)



[aftral.com](https://www.aftral.com)



[securite-routiere.gouv.fr](https://www.securite-routiere.gouv.fr)



[preventionroutiere.asso.fr](https://www.preventionroutiere.asso.fr)